

Zeitschrift:	L'Émilie : magazine socio-culturelles
Herausgeber:	Association Femmes en Suisse et le Mouvement féministe
Band:	[94] (2006)
Heft:	1500
Artikel:	Augmentation des chiffres de la maltraitance infantile : un problème de classe et de genre ?
Autor:	Odier, Lorraine / Cousin, Paul-Frantz
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-282963

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Augmentation des chiffres de la maltraitance infantile : un problème de classe et de genre ?

LORRAINE ODIER ET PAUL-FRANTZ COUSIN

Les médias romands font régulièrement écho de l'augmentation dramatique des cas de maltraitance infantile. Le 9 janvier encore, la manchette de la *Tribune de Genève* titrait « L'hôpital dénonce de plus en plus d'enfants maltraités à Genève ». Les chiffres fournis par les différents acteurs sociaux qui travaillent autour de la maltraitance infantile à Genève démontrent en effet une importante augmentation du phénomène ces quinze dernières années. Pourtant, ces mêmes professionnels sont les premiers à reconnaître que la réalité n'est pas aussi simple et que rien ne permet d'affirmer que les familles soient plus violentes aujourd'hui. Tous sont unanimes pour dire que cette augmentation des chiffres est en partie due à une sensibilité collective accrue face au phénomène de maltraitance, et qu'ils y sont, aujourd'hui, beaucoup plus attentifs qu'ils ne l'étaient il y a quinze ans. Un rapport récent, dirigé par F. Schultheis, professeur de sociologie à l'Université de Genève, a cherché à comprendre ce que signifie ce nouveau regard sur les actes de maltraitance et quelles sont ses implications sociologiques. Ce travail rappelle évidemment ce que tout le monde s'accorde à dire : la maltraitance est intolérable ; il est nécessaire qu'elle soit fermement dénoncée ; ce problème doit être pris en main par les pouvoirs publics. Les nombreux enfants qui subissent des sévices inqualifiables ne peuvent être que les grands bénéficiaires d'une telle prise de conscience. Mais au-delà, le rapport apporte un éclairage nouveau sur cette thématique hautement consensuelle.

Il met tout d'abord en évidence que le mot même de « maltraitance », concept aujourd'hui largement répandu, ne s'est imposé dans le débat public que récemment, à la fin des années 80. Avant, on parlait d'enfants victimes de violences ou d'abus sexuels, mais il n'existe pas de mot spécifique pour qualifier les mauvais traitements infligés aux enfants. Ensuite, le champ sémantique de la maltraitance s'est considérablement élargi ces dernières années. Il comprend aujourd'hui les violences physiques lourdes et légères (une baffe peut être considérée, dans certains contextes, comme de la maltraitance), les abus sexuels, les violences psychologiques et finalement les négligences lourdes ou légères.

Par ailleurs, les sociologues soulignent le fait que les professionnels de l'éducation ainsi que ceux de l'Office de la Jeunesse (qui regroupe notamment le Service de la Protection de la Jeunesse, le Service de Santé Jeunesse et le Tuteur Général) sont beaucoup plus sensibilisés à cette thématique et qu'ils reçoivent depuis peu des formations sur la maltraitance et ses symptômes.

La maltraitance, une notion difficile

De plus, le rapport met également l'accent sur le fait que le repérage de la maltraitance, élément clé du dispositif de protection de l'enfant, peut se révéler extrêmement délicat. Premièrement, parce que la maltraitance s'étend et englobe des faits et des pratiques diverses, laissant ainsi la voie ouverte à une grande part d'interprétation. Par exemple, le terme de négligence est utilisé pour désigner l'absence de soins, d'hygiène, de surveillance, de protection, mais aussi d'affection, de prévention, d'encadrement, de stimulation et d'encouragement. Deuxièmement, la maltraitance est une notion qui n'est pas définie juridiquement. Les professionnels qui entourent les enfants doivent avant tout se fier à leur « feeling » pour faire leur travail au mieux. Ainsi, les soupçons de maltraitance se construisent principalement à partir des impressions qu'ont des enseignants, des infirmières scolaires ou encore des médecins scolaires sur les enfants et leur famille (selon le rapport d'activité du Service Santé Jeunesse 1998-1999, 64,5 % des cas de maltrai-

tance sont repérés à l'école).

Sur quoi se fondent les impressions, le «feeling» de ces professionnels ? Sur les troubles du comportement de l'enfant et sur tout indice qui laisse supposer que l'enfant ou la famille s'écarte de la norme, c'est-à-dire : un enfant qui présente un certain nombre d'écart par rapport à des normes médicales (il a des bleus, son hygiène est douteuse), des normes psychologiques (il est déprimé, turbulent), des normes scolaires (il est en retard, ses résultats sont en baisse) ou encore des normes de «savoir-vivre» (il ne fête pas son anniversaire, il regarde trop la TV). D'après les sociologues de l'Université de Genève, c'est l'accumulation de ces indices qui va mener les acteurs institutionnels à établir un diagnostic de maltraitance.

Etre parent : une activité très subtile

Mais ce n'est pas tout de constater ces écarts aux normes. Les sociologues de l'Université de Genève montrent que c'est dans les pratiques éducatives des parents que les différents acteurs institutionnels qui entourent l'enfant recher-



chent l'origine des troubles de l'enfant. Et que ceux-ci mènent tout un travail de détection afin d'évaluer le degré d'autorité des parents, les sanctions, les soins à l'enfant, l'encadrement scolaire, les loisirs et les habitudes quotidiennes de la famille, ceci avec l'intention de confirmer ou d'infirmer leurs soupçons de maltraitance. C'est pourquoi les sociologues disent qu'à travers le repérage de la maltraitance se joue la définition du bon et du mauvais parent.

En effet, dans un contexte où l'enfant a acquis de nouveaux droits et où il est considéré comme un individu à part entière, il faut avant tout protéger son développement et son épanouissement personnel. Ainsi, aujourd'hui, on attend du «bon parent» qu'il soit à l'écoute de son enfant et qu'il négocie et communique en permanence avec lui, mais aussi qu'il sache repérer les soucis de son enfant et qu'il agisse en conséquence. On attend aussi du bon parent qu'il sache établir un cadre clair et faire preuve d'autorité sans pour autant être trop autoritaire. Comme l'avait très joliment illustré C. Martin¹ «les parents doivent être de véritables joueurs de curling : ils ne doivent jamais toucher la boule qui représente l'enfant, mais seulement balayer devant elle pour l'inciter à avancer. Ils doivent créer les conditions pour le «faire advenir».» Ainsi en plus des violences physiques et des abus sexuels, c'est aussi le non-respect de ces nouvelles normes éducatives qui constitue la maltraitance aujourd'hui.

Une affaire de classe et de genre

Cependant, le rapport des sociologues nous rappelle que cette conception du bon parent et les nouvelles normes éducatives qu'il doit mettre en œuvre ne sont pas neutres ; elles sont socialement situées en termes de classe sociale, de culture et de genre.

Premièrement, il est évident que ces nouvelles normes éducatives requièrent des compétences inégalement distribuées entre les différentes classes sociales. Ces normes exigent une disponi-

nibilité accrue de la part des parents. Il est évident que cette disponibilité est moindre pour des parents qui doivent concilier heures de travail astreignantes et vie familiale. Rappelons également que diverses études sociologiques ont montré que les pratiques éducatives varient selon les milieux sociaux et qu'elles ont tendance à être plus répressives dans les milieux populaires. Enfin, il a aussi déjà été démontré que les familles des classes moyennes et supérieures ont plus de moyens pour mettre en place un soutien à l'enfant avant que les institutions n'interviennent et collent l'étiquette de la maltraitance.

Deuxièmement, ces nouvelles normes éducatives correspondent à un régime culturel, qui est celui de la Suisse. Ainsi, des parents issus de l'immigration et qui ont grandi dans des contextes culturels très éloignés (qui donnent moins d'importance au respect des horaires, ne dévalorisent pas la correction physique ou n'ont pas peur des cris, par exemple) se trouvent particulièrement désarçonnés face aux exigences des institutions de protection de l'enfance dite «en danger».

Finalement nous nous permettons de nous interroger sur les conséquences pour les femmes d'un tel élargissement du champ sémantique et du repérage de la maltraitance.

Si différentes études montrent que les tâches ménagères semblent être un peu plus investies par les hommes (bien que les femmes continuent d'en assumer les trois-quarts), en ce qui concerne les soins aux enfants, la femme continue d'être considérée comme la première responsable, si ce n'est la seule capable. Ainsi, les femmes (mères) demeurent, aujourd'hui, les garantes des soins à l'enfant.

Or, nombre d'écart aux normes qui éveillent les soupçons des acteurs institutionnels relèvent des soins à l'enfant. C'est pourquoi il nous semble qu'une conception large de la maltraitance conduit à un rappel à l'ordre au rôle de la «bonne mère». Ainsi, l'extension du concept de maltraitance, qui concerne en premier lieu la catégorie de négligence,

tend à rendre le travail éducatif quotidien de plus en plus exigeant et la pression sur les mères toujours plus forte – sans pour autant que soient mis en place des relais publics pour les femmes, ou que les hommes soient incités à quitter leurs bastions pour mettre la main à la pâte. En effet, à l'aune des nouvelles normes éducatives, le développement de l'enfant, son bien-être et son épanouissement, exigent une psychologue à domicile, attentive à tous les signes d'une possible perturbation. En fonction de leur milieu social, les femmes ne sont pas en possession des mêmes moyens pour faire face à ces exigences éducationnelles. En cela, certaines femmes sont obligées de faire des concessions sur leur parcours dans la sphère publique. Selon I. Théry cette réalité mène à des inégalités croissantes entre les femmes et à une dualisation des destins féminins. « A un pôle, les femmes qui bénéficient à la fois d'une carrière intéressante et bien rémunérée, d'une prise en charge des enfants compatible avec leurs horaires de travail, d'un service domestique et de conditions de logement favorables, parviennent sans grandes difficultés à concilier féminité, maternité et accomplissement personnel. A l'autre pôle, les femmes qui subissent de plein fouet la précarisation de l'emploi, le manque de moyens pour la garde des enfants, les heures passées dans les transports et la totalité des tâches ménagères, se sentent flouées aussi bien comme femmes et mères que comme salariées. »²

En définitive, cette nouvelle conception de ce qui est considéré comme un mauvais traitement de l'enfant incrimine en premier lieu les familles des milieux populaires et les femmes au sein de celles-ci.

¹Sociologue, professeur à l'université de Rennes

²Irène THÉRY, *Couple, filiation et parenté aujourd'hui*, Éditions Odile Jacob, Paris, 1998, p.71